



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 16/14092022

**OBJET : Valorisation des sentiers du territoire –
Approbation du plan de financement.**

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

**Le Président de séance
Bruno DOMEN**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 16/14092022**VALORISATION DES SENTIERS DU TERRITOIRE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT***Direction Education et Cadre de Vie / Sports***Le Maire expose :**

La Commune a initié un travail pour mettre en valeur les sentiers présents sur son territoire.

Une convention de partenariat avec l'IRT a ainsi été élaborée afin de l'accompagner dans cette démarche.

Le Département Réunion est également un partenaire dans le cadre de ce projet car il dispose de la compétence en matière de sites et itinéraires de randonnée.

En effet, le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) est une compétence obligatoire confiée aux départements par la loi de décentralisation. L'objectif étant de protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour de la promenade et de la randonnée (Code de l'Environnement, article L. 361-1).

La Commune a pour projet de relier le sentier Cayenne et le sentier Châteauvieux afin de réaliser une boucle. Le but est de préserver et d'aménager des cheminements pour permettre la liaison de différents sites d'intérêt touristique tels que le Conservatoire botanique Mascarin, Kélonia ou encore l'espace d'atterrissage de parapente.

Pour ce faire, il est nécessaire de compléter une étude « de définition, de faisabilité et de programmation de l'aménagement paysager des sentiers » réalisée précédemment. Cela concerne notamment les aspects relatifs aux liaisons à mettre en œuvre.

Le coût estimé de la prestation d'ingénierie est de 4 817,69 euros TTC.

Il vous est proposé de solliciter une participation financière du Département Réunion pour le montant total de la prestation, soit un montant de 4 817,69 euros TTC.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet et la demande de financement pour la prestation d'ingénierie ;
- D'autoriser le Maire à solliciter le concours financier du Département Réunion pour le montant défini ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le projet et la demande de financement pour la prestation d'ingénierie ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22/09/2022

ID : 974-219740131-20220914-16_2022-DE

Berger
Levrault

- Autorise le Maire à solliciter le concours financier du Département Réunion pour le montant défini ci-dessus ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 21 SEP. 2022
Le Président de séance,**


BRUNO DOMEN